

DOCUMENTS D'INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

| |
|--|
| OPCVM : FCP BAM WURUS VALEURS |
| COMPARTIMENT « OPCVM ACTIONS » |
| Société de Gestion : BAOBAB ASSET MANAGEMENT S.A. |

I. Objectifs et politique d'investissement

Ce Fonds Commun de Placement (FCP) vise à accroître la valeur du capital des investisseurs en captant la performance de différentes classes d'actifs à faible volatilité dans l'UEMOA.

1. Les principales catégories d'instruments financiers

Le portefeuille du FCP BAM WURUS VALEURS sera composé majoritairement des actions. Son actif, hors liquidités est exposé comme suit :

- minimum de 70% en actions émises ou cotées sur le marché financier régional ou tout marché réglementé admis par l'AMF-UMOA ;
- maximum de 20% en obligations et titres de créances ou assimilés ;
- maximum de 10% en instruments du monétaires ou assimilées.

Par ailleurs, le FCP pourra être investi dans les dépôts à terme ou d'autres produits financiers de taux assimilables à un produit de taux et de trésorerie dans la limite de 20% de son actif net.

Dans tous les cas, le portefeuille du FCP BAM WURUS VALEURS sera composé conformément aux dispositions réglementaires de l'AMF-UMOA.

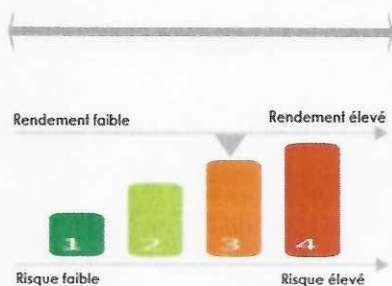
2. Si les dividendes sont distribués ou réinvestis

Le FCP BAM WURUS VALEURS est un OPCVM de distribution. Les revenus feront l'objet d'une distribution totale ou partielle aux porteurs selon le cas.

3. Période d'Investissement minimale

Ce Fonds est recommandé pour les investissements à moyen et long terme (horizon de placement minimum de 03 ans).

II. Profil de risque et de rendement



Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds :

- la catégorie de risque associée à ce Fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps ;
- la catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le profil de risque du fonds est de niveau 3 sur une échelle de risque allant de 1 à 4.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

Ce sont les risques inhérents à l'activité de gestion d'actifs financiers. En effet, l'actif du Fonds, principalement composé de produits du marché financier, est exposé à des risques de marché et à des variations des cours des titres présents dans le portefeuille.

1. Risque de taux

Il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations des taux d'intérêts, source à la fois de performance et de contre-performance des Fonds.

Une gestion active du compartiment à taux fixe conjuguée à la solide expérience de l'équipe de gestion sur les instruments à taux fixe permettra de protéger le FCP sous gestion contre ce risque.

2. Risque de crédit

Il s'agit du risque de défaut d'un émetteur ou d'un garant empêchant le paiement des intérêts et du principal.

Le FCP n'investira que dans les meilleures signatures souveraines et Corporate qui bénéficient d'une bonne notation.

3. Risque de liquidité

Risque lié au fait que le Fonds sous gestion soit dans l'impossibilité de revendre partie ou intégralité de ses actifs du fait d'une absence de demande sur le marché.

Pour parer à cette éventualité le fonds détiendra un montant de 0% à 10% de ses actifs en liquidités ou instruments monétaires.

III. Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds y compris les coûts de commercialisation et de distribution de ses parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

1. Les frais occasionnels

| Commissions | Taux | Base de calcul | Fréquence |
|-------------------|-----------------------|------------------------|--------------------|
| Droits entrée* | 1,755% TTC Maximum | Montant de l'opération | A chaque opération |
| Droits de sortie* | Néant | | |

2. Les frais récurrents

| Frais de gestion | Assiette | Taux barème TTC Maximum |
|--|---|-------------------------|
| Frais de gestion financière | Actif net | 2,34%, l'an |
| Honoraire du Commissaire aux Comptes | Forfait | 2 360 000 FCFA/an |
| Redevance due à l'AMF-UMOA | Forfait | 1 000 000 FCFA/an |
| Commission sur actifs due à l'AMF-UMOA | Actifs sous gestion hors OPC et liquidité | 0,01%, l'an |
| Commission du Dépositaire | Actifs en conservation | 0,234%, l'an |
| Commissions de mouvement | Prélèvement sur chaque transaction | 0% sur les obligations |
| Commission de surperformance | Actif net | Néant |

(*) Le pourcentage de frais de se fonde sur les frais annualisés que prévoit facturer le Fonds. Il peut varier d'une année à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas les frais d'intermédiation.

Plus de détails sur les frais sont disponibles aux pages 13 et 14 du Prospectus.

IV. Performances passées

Il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées.

V. Informations pratiques

- Dépositaire : SGI FGI, Dakar, VDN CICES FOIRE, Immeuble DIALLO LO, 4ème étage.
- Le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DIC) le Prospectus et les derniers documents annuels et périodiques rédigés en français sont disponibles gratuitement au siège de la société de gestion BAM sis à Dakar.
- La valeur liquidative du Fonds est disponible sur le site internet : www.fgi-bourse.com
- Elle est également publiée dans le Bulletin Officiel de la Cote (BOC) édité par la BRVM.
- L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les informations qui suivent ne constituent qu'un résumé général du régime fiscal applicable, en l'état actuel de la législation, à l'investissement dans un FCP de capitalisation ou de distribution. Les investisseurs sont donc invités à étudier leur situation particulière avec leur conseil fiscal habituel.

o Au niveau du FCP

En application du Code Général des Impôts du Sénégal, sont exonérés de l'impôt sur les sociétés, les Fonds communs de Placement pour les bénéfices réalisés dans le cadre de leur objet légal.

o Au niveau des porteurs des parts du FCP

Le régime fiscal applicable au porteur de parts dépendrait de la fiscalité du pays d'élection de son domicile fiscal.

- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet www.fgi-bourse.com ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- La responsabilité de BAM SA ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du Prospectus du Fonds.
- Le FCP a été agréé, le 28 juillet 2023, par l'AMF-UMOA sous le numéro FCP/2023-07.
- BAOBAB Asset Management a été agréée par l'AMF-UMOA sous le numéro SG-OPCVM/2023-01.

Handwritten mark

Handwritten mark

Handwritten mark